

**Question 9**

Points

Objectif évaluateur	1.1.3.4.1	Droit d'information	8 points
---------------------	-----------	---------------------	----------

**Situation de départ**

Vous travaillez pour l'administration publique et, dans vos relations quotidiennes avec les clients, vous vous heurtez sans cesse aux limites fixées par la protection des données. Toutefois, les documents et les dossiers de l'administration publique ne sont pas tous secrets et ne sont pas tous soumis à la protection des données.

Cette question est composée de trois parties (de a. à c.). Vous pourrez obtenir 8 points au maximum.

**Tâche**

a. Quel but le principe de transparence vise-t-il ?

---



---



---



---

**1**

b. Lequel des concepts ci-dessous **n'est pas** un aspect partiel du principe de transparence ?

1. L'accès simplifié aux informations
2. La transparence des débats
3. L'obligation de publication
4. Le droit de consulter tous les dossiers

---



---

**1****T 2**Points  
obtenus

c. Sélectionnez les termes corrects de la partie b. et expliquez ceux-ci avec vos propres mots.

Points

2

2

2

T 6

Points  
obtenus